

Je suis non-salarié agricole : comment financer ma formation ?

Nature du dispositif : Financement de la formation professionnelle continue des non-salariés agricoles.

Le droit personnel à la formation des non-salariés agricoles est inscrit dans le code rural et de la pêche maritime (article L718-2-1). Le versement annuel d'une cotisation à la formation professionnelle leur permet de bénéficier d'un droit personnel à se former, géré et financé par VIVEA (fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles).

Échéance en vigueur : Permanent.

1. Quel est l'objectif de la mesure ?

L'objectif est de faciliter l'accès à la formation des non-salariés agricoles pour assurer le maintien dans le métier, accompagner les parcours professionnels, développer les compétences et la qualification professionnelle.

Les formations financées permettent l'acquisition de compétences professionnelles répondant aux problématiques et priorités de formation des non-salariés agricoles : le pilotage et la stratégie de l'entreprise, la compétitivité de l'entreprise, les modes de production innovants en agriculture, l'efficacité et le bien-être au travail, l'amélioration de la technicité. Les formations accompagnent également l'évolution des parcours professionnels, la qualification et la reconversion professionnelle, notamment lorsque les personnes sont en situation de fragilité.

2. Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Les chefs d'exploitation agricole, les chefs d'entreprise du paysage ou de travaux forestiers, les conjoints collaborateur-trices d'exploitation ou d'entreprise agricoles, les aides familiaux ou les cotisant-es de solidarité.

3. Quels sont les critères d'éligibilité ?

Le demandeur doit répondre aux conditions suivantes :

- être affilié à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et en activité ;
- être à jour du versement de sa cotisation formation auprès de la MSA, sur l'année N-1 ; **ou, s'il n'est pas à jour de sa cotisation, avoir établi un échéancier de paiement avec la MSA.**

L'action de formation doit par ailleurs répondre aux conditions réglementaires et s'inscrire dans l'une des thématiques de formation du comité régional VIVEA compétent.

4. Quel est le montant de l'aide ?

Chaque contributeur VIVEA dispose d'un crédit annuel de 2 000 € pour la prise en charge des coûts de formation.

Ce crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre.

5. Comment bénéficier de l'aide ?

Le demandeur doit prendre contact avec la délégation VIVEA la plus proche pour en savoir plus.

Une liste des formations financées par région est publiée par VIVEA sur son site **www.vivea.fr** **sur la page : « choisir une formation »** avec une présentation de leur contenu et les coordonnées de l'organisme de formation qui les met en place.

Le demandeur peut contacter l'organisme de formation de son choix ; ce dernier effectue, **avant le début de la formation**, toutes les démarches d'inscription et de prise en charge auprès de VIVEA.

Certains dispositifs de formation font l'objet d'une demande de financement particulière, tels que le bilan de compétences, l'accompagnement à la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ou l'obtention d'un permis (transport) ; il est nécessaire de contacter la délégation régionale VIVEA la plus proche **plusieurs semaines avant le démarrage de la formation**.

6. Liens utiles

<https://www.vivea.fr/choisir-une-formation/>

<https://www.vivea.fr/chefs-dentreprise-et-collaborateurs/public-et-droits/>

<https://www.vivea.fr/chefs-dentreprise-et-collaborateurs/faq/>

Structures à contacter : Délégations régionales VIVEA

	NORD-OUEST	EST	SUD-EST	SUD	OUEST	
Délégué(e)s	Marina Rigny 06 77 80 40 94	Catherine Carry 06 88 83 85 42	Damien Jacquemont 06 77 80 31 35	Véronique Laporte 06 82 66 43 80	Daniel Bled 06 73 00 80 42	
Assistants	Katy Astier Justine Bonnard	Nathalie Bonnamy Florine Ducret	Catherine Banhegyi Christèle Pecquet	Virginie Combes Nathalie Cirla-Courtade / Efa Barraillé	Véronique Durand Delphine Le Gall Magalie Lecointre Julie Gendron	
Adresses	516 rue St Fuscien 80000 AMIENS T : 03 22 33 35 60 F : 03 22 33 35 61 contactnordouest@vivea.fr	12 rue de Franche-Comté Valparc – Espace Valentin Est 25480 ECOLE VALENTIN T : 03 81 47 47 41 F : 03 81 47 47 42 contactest@vivea.fr	Agrapôle 23 rue Jean Baldassini 69364 LYON CEDEX 07 T : 04 37 65 14 05 F : 04 37 65 14 06 contactsudest@vivea.fr	Innopolis B 414 rue de la découverte 31670 LABEGE T : 05 61 00 31 90 F : 05 61 00 31 91 contactsud@vivea.fr	9 rue André Brouard 49100 ANGERS T : 02 41 21 11 34 F : 02 41 21 11 35 contactouest@vivea.fr	
Conseillers et conseillères VIVEA	Benoît Buisine 06 75 66 49 17 Aisne / Oise Somme Lysiane Boudenne 06 75 66 49 18 Nord Pas de Calais Julie Pernel 06 07 71 27 15 Eure Seine Maritime Seine et Marne Ile de France Hélène Stephan 06 75 66 49 23 Calvados Manche Orne	Olivia Judy 06 75 66 48 80 Meurthe et Moselle Meuse Moselle Michel Corbin 06 75 66 49 11 Bas-Rhin / Haut-Rhin Haute-Saône Territoire de Belfort Vosges Sylvie Humblot 06 77 15 55 93 Côte d'Or / Doubs Jura Delphine Cuvillier 06 77 80 31 42 Nièvre Saône et Loire Yonne Guadeloupe / Martinique Marie Laumonier 06 77 80 40 95 Ardennes Aube / Marne / Haute-Marne	Estelle Bernard 06 08 53 91 07 Ardèche / Drôme Isère Nicolas Marko 06 76 97 57 85 Ain / Savoie / Haute Savoie Sandrine Page 06 77 80 31 39 Bouches du Rhône Vaucluse Alpes de Haute-Provence Guitty Pichard 06 72 01 48 31 Loire / Rhône Haute-Loire Florence Giraud 06.75 66 48 89 Hautes-Alpes Alpes Maritimes Var / Corse Franck Pradel 06 77 15 55 95 Allier / Puy de Dôme / Cantal	Marc Aquillon 06 72 01 48 18 Hérault / Gard / Lozère Pyrénées Orientales Jérôme Carrié 06 07 89 74 52 Aude / Haute-Garonne Hautes-Pyrénées Réunion Mayotte Jean-Marc Lacasa 06 70 75 00 35 Landes / Lot et Garonne Pyrénées Atlantiques Adélaïde Haya 06 80 26 28 22 Ariège / Gers Tarn et Garonne	Jean-Claude Issaly 06 75 66 48 62 Aveyron / Tam / Lot Pascal Massou 06 73 69 02 39 Gironde / Dordogne Valérie Lopez 06 73 69 03 06 Creuse / Haute-Vienne Corrèze Catherine Vige 06 77 80 40 93 Charente / Charente Maritime / Deux-Sèvres Vienne	Sophie Coomans 06 75 66 49 39 Loire Atlantique Vendée Maine et Loire Christelle Joffroy 06 77 80 31 36 Eure et Loire Loir et Cher Loiret / Sarthe Cécile Delin 06 77 80 31 38 Cotes d'Armor / Finistère Mayenne Véronique Montabrie 06 75 66 49 45 Ile et Vilaine / Morbihan Guyane Julien Tuesta 06 07 71 26 35 Cher / Indre / Indre et Loire